

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

VINDOBONA METTERNICH PART H : FR0014002AP8

Appelez le 01 75 77 47 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de HOMA CAPITAL en ce qui concerne ce document d'informations clés.

HOMA CAPITAL est agréée en France sous le n°GP-11000002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »).

Durée : Le FCP a été créé le 14 juin 2011 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : FCP de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ». Vise à surperformer l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EU, coupons réinvestis, sur un horizon minimum de placement recommandée de trois ans et à intégrer les risques de durabilité dans son processus d'investissement au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure. La construction du portefeuille se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères ISR et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est durablement supérieure à 90%.

Le fonds ne dispose pas du label ISR.

Etape 1 : Politique d'investissement durable : analyse de l'univers de valeurs à partir de critères ISR. Dans un premier temps, le gestionnaire appliquera à l'univers d'investissement initial un filtre d'exclusion ESG des valeurs interdites.

Etape 1-1 : Univers éligible et politique d'exclusion ESG.

Etape 1-2 : La société de gestion appliquera une deuxième sélection avec une méthodologie interne extra-financière propriétaire reposant sur une série de critères axés sur le bien-être au travail comprenant un processus d'investissement QVT composé d'une approche « best in class » puis d'une approche « best effort ».

Etape 2 : Politique d'investissement - construction et suivi de portefeuille.

La réalisation de l'objectif financier du Fonds s'appuie sur une stratégie d'investissement consistant à gérer de manière active un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créances, via des titres en direct et/ou des OPCVM ou FIA, en s'appuyant sur des facteurs décisionnels « Top-down » et « Bottom-up ». L'équipe de gestion choisira les actifs présentant les meilleures perspectives en fonction des anticipations d'évolution de l'environnement économique, financier et extra-financier.

Les OPC sous-jacents sont sélectionnés selon les critères principaux suivants : actifs des fonds, processus de gestion et de contrôle des risques, stabilité et compétence de l'équipe de gestion, frais de gestion des OPC.

Le Fonds peut être exposé au risque de taux jusqu'à 130% maximum de l'actif net.

L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le Fonds peut être investi en titres vifs :

- au minimum 80% en titres de créances et instruments du marché monétaire : obligations et titres de créances libellés en euro, d'émetteurs souverains ou d'émetteurs privés, toutes notations confondues, et de toutes durations - en titres dits spéculatifs de notation inférieure à BBB- ou jugée équivalente par la société de gestion (à hauteur de 40% maximum de l'actif net).

Le Fonds peut être investi en parts ou actions d'OPC :

- jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions :
- d'OPCVM de droit français ou de droit étranger,
- de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou de fonds d'investissement ayant fait l'objet d'un accord bilatéral entre l'AMF et leur autorité de surveillance portant sur l'équivalence de leurs règles de sécurité

et de transparence aux règles françaises, avec mise en place d'un instrument d'échange d'informations et d'assistance mutuelle dans le domaine de la gestion d'actifs pour le compte de tiers. de placements collectifs de droit français - jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions de placements collectifs de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement, conformes aux critères de l'article R 214- 13 du Code monétaire et financier. Ces OPCVM et FIA sélectionnés répondent aux mêmes critères que les titres vifs.

- entre 0 et 20% de son actif net en UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, exposés aux produits de taux.

- entre 0 et 10% de son actif net en OPC investis en actions de grandes capitalisations.

Le FCP pourra investir, via les titres vifs ou via les OPC, auprès d'émetteurs de toutes zones géographiques émettant en euro, y compris les pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. A titre accessoire, il pourra investir dans des titres non libellés en euros, à condition que l'exposition à ces titres soit couverte du risque de change.

Le FCP sera géré dans une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 1 et 8.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition contre le risque de taux et uniquement de couverture pour le risque de change. Surexposition possible dans la limite de 30% de l'actif net avec une exposition globale pouvant aller jusqu'à 130% de l'actif net.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées la veille du jour d'établissement de la valeur liquidative, ou le jour ouvré précédent en cas de fermeture de la bourse de Paris ou des jours fériés légaux en France, avant 16 heures, par le dépositaire.

Valeur liquidative hebdomadaire : Elle est établie chaque vendredi ou si ce jour n'est pas un jour de bourse à Paris ou est un jour férié légal en France, le jour ouvré précédent.

Le FCP réinvestit ses sommes distribuables.

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant 3 ans.

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est réservée uniquement aux salariés et administrateurs de la société de gestion Homa Capital (excepté les U.S. Persons).

Dépositaire : Société Générale

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de HOMA CAPITAL, 1 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, www.homacapital.fr.

La valeur d'actif nette du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de HOMA CAPITAL à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-contre :

Risque de Contrepartie : Incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Risque de Liquidité : Impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions.

Risque de Crédit : Dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	-	-
	Rendement annuel moyen	-	-
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	-	-
	Rendement annuel moyen	-	-
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	-	-
	Rendement annuel moyen	-	-
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	-	-
	Rendement annuel moyen	-	-

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	-	-
Incidence des coûts annuels (*)	-	-

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	0.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	0 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	-
Coûts de transaction	% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	-
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	-

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 3 ANS

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre compartiment ne prélevant aucune commission de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter HOMA CAPITAL, 1 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, ainsi que sur le site internet : www.homacapital.fr.

Autres informations pertinentes

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de HOMA CAPITAL, 1 Boulevard Pasteur, 75015 Paris ou sur le site www.homacapital.fr.